

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, tenue le mardi 3 septembre 2019 à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Neuville, 230 rue du Père-Rhéaume, Neuville.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Simon Sheehy	Conseiller
Monsieur Jean-Pierre Soucy	Conseiller
Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Madame Denise Thibault	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller
Monsieur Carl Trudel	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, maire.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Manon Jobin	Trésorière et greffière adjointe
--------------------	----------------------------------

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 h 30)**

2. **ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

19-09-232 **QUE** l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points 9.2 et 9.3.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 30)**

2. **ORDRE DU JOUR**

Points à ajouter

Adoption

3. **PERIODE DE QUESTIONS**

4. **PROCÈS-VERBAUX**

4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019

- Commentaire/Correction

- Adoption

5. **DIRECTION GENERALE ET GREFFE**

5.1. Autorisation de signature d'un acte de cession – achat d'une parcelle de terrain pour le corridor scolaire

5.2. Demande d'aide financière – Neuville se souvient

5.3. Demande d'aide financière – Comité des Journées de la culture

5.4. Participation à la soirée distinction organisée par la Chambre de Commerce de l'est de Portneuf

- 5.5. Autorisation de signature pour l'application des règlements d'urbanisme
- 5.6. Embauche d'une conseillère en urbanisme et en environnement
- 6. **SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1. Rapport d'intervention du mois d'août 2019
- 7. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1. Demande d'aide financière dans le cadre de l'entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale
- 8. **SERVICE DE L'URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
 - 8.1. Nominations au comité d'embellissement de la Ville de Neuville
 - 8.2. Assemblée publique de consultation concernant une demande de dérogation mineure affectant la propriété située au 277 route 138
- 9. **SERVICE DES LOISIRS**
 - 9.1. Autorisation de signer une entente relative à la fourniture de service avec la Ville de Québec pour les activités de patinage de vitesse
 - 9.2. Demande d'aide financière – Jardin communautaire François-Grégoire
 - 9.3. Mention de félicitations aux membres du comité organisateur et aux bénévoles de l'Association des Fêtes gourmandes de Neuville
- 10. **TRÉSORERIE**
 - 10.1. Présentation des comptes
 - 10.2. Autorisation de paiement – Honoraires professionnels à SNC-Lavalin inc. dans le cadre du projet de réseau d'égout sanitaire dans le secteur est
 - 10.3. Autorisation de paiement – 10^e versement à l'entreprise Construction & Pavage Portneuf inc. dans le cadre du projet de réseau d'égout sanitaire dans le secteur est
- 11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 32 pour se terminer à 19 h 52. Les membres du conseil répondent aux diverses questions.

4. PROCÈS-VERBAUX

4.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2019

19-09-233 Chacun des membres ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019, la trésorière et greffière adjointe est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

5.1 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE CESSION - ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN POUR LE CORRIDOR SCOLAIRE

19-09-234 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville priorise la sécurité de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'améliorer la sécurité des enfants circulant à pied autour de l'école Courval, notamment pour se rendre à la bibliothèque ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville désire procéder à l'achat d'une parcelle de terrain afin de permettre l'intégration d'un corridor scolaire sur la portion nord de la route 138 entre ladite école et la rue Courval ;

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe a été conclue avec les propriétaires de l'immeuble situé au 202 rue Courval ;

CONSIDÉRANT QU'un arpenteur effectuera le lotissement dudit lot d'une superficie de 136 m² ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil autorise le maire M. Bernard Gaudreau ou en son absence ou incapacité d'agir le pro maire M. Jean-Pierre Soucy et la directrice générale, Mme Lisa Kennedy ou en son absence ou incapacité d'agir la trésorière et greffière adjointe Mme Manon Jobin à signer l'acte notarié relatif à l'achat de la parcelle de terrain.

QUE le conseil municipal autorise la trésorière à verser aux propriétaires du lot visé la somme de 11 560 \$ pour la cession de terrain.

QUE la somme soit prise à même le poste budgétaire 02 32000 625 « *Programme entretien chemin* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - NEUVILLE SE SOUVIENT

19-09-235 **CONSIDÉRANT QUE** Neuville se souvient est un organisme accrédité de la Ville de Neuville ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme offre bénévolement de l'aide aux personnes âgées, handicapées, malades chroniques, et aux familles en difficultés. De façon plus spécifique, l'organisme assure le transport et l'accompagnement des citoyens à leur rendez-vous d'ordre médical et autres, contrant ainsi l'isolement et l'exclusion sociale ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des loisirs et des communications de la Ville de Neuville, suite à une rencontre avec l'organisme, a adressé une demande d'aide financière au député de Portneuf à l'Assemblée nationale, M. Vincent Caron, et que ce dernier a octroyé une aide de 250 \$;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil autorise la trésorière à verser à l'organisme Neuville se souvient la somme de 250 \$ en guise de contribution financière pour supporter les déplacements des bénévoles.

QUE le montant octroyé soit pris à même le poste budgétaire no 02 11000 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - COMITÉ DES JOURNÉES DE LA CULTURE

19-09-236 **CONSIDÉRANT QUE** le comité des Journées de la culture est un organisme accrédité de la Ville de Neuville et qu'il organise plusieurs activités les 27, 28 et 29 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité des Journées de la culture a adressé une demande de participation financière à la Ville de Neuville permettant de supporter une partie des coûts associés à ces activités ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil autorise la trésorière à verser au comité des Journées de la culture la somme de 1 110 \$ en guise de contribution financière pour offrir un spectacle musical.

QUE le montant octroyé soit pris à même le poste budgétaire no 02 11000 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 PARTICIPATION À LA SOIRÉE DISTINCTION ORGANISÉE PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE PORTNEUF

19-09-237 **CONSIDÉRANT QU'**une soirée distinction est organisée le jeudi 7 novembre 2019 dans le but d'honorer une personne d'exception au sein de l'entreprise ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville est membre de la Chambre de Commerce de l'est de Portneuf ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville désire honorer Mme Mélanie Côté, employée s'étant démarquée dans le cadre de son travail ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE la Ville de Neuville réserve une table de huit participants et autorise la trésorière à procéder au paiement de 511,64 \$ (taxes incluses).

QUE cette somme soit prise à même le poste budgétaire 02 11000 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 **AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

19-09-238 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a adopté le 16 septembre 2013 le règlement numéro 101 relatif à l'administration des règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville doit nommer un officier pour l'application des règlements d'urbanisme ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil mandate madame Lisa Kennedy directrice générale pour l'application des règlements d'urbanisme de la Ville de Neuville.

QUE cette autorisation soit rétroactive au 26 juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 **EMBAUCHE D'UNE CONSEILLÈRE EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT**

19-09-239 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a procédé à un appel de candidatures pour le poste de conseiller(ère) en urbanisme et en environnement ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection suite au processus d'embauche ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil nomme madame Marie-Ève Samson au poste de conseillère en urbanisme et en environnement.

QUE Madame Samson entre en fonction le 16 septembre 2019, et que cette embauche soit soumise à une période de probation d'un an ;

QUE les conditions d'emploi soient celles prévues dans la politique salariale des employés de la ville de Neuville ainsi qu'à la nouvelle échelle salariale établie par le conseil municipal.

QUE l'échelon 4 soit accordé à la conseillère en urbanisme et en environnement.

QUE Madame Samson soit autorisée à signer les permis et certificats pour l'application des règlements d'urbanisme.

QUE le conseil souhaite la bienvenue et bon succès à Madame Samson dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. **SERVICE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

6.1 **RAPPORT D'INTERVENTION DU MOIS D'AOÛT 2019**

Le Service de sécurité incendie de Neuville a effectué une intervention au cours du mois d'août 2019.

7. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

7.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SUR LA MISE EN VALEUR ET LA PROTECTION DES PAYSAGES DE LA CAPITALE-NATIONALE

19-09-240 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a pris connaissance du programme d'aide financière ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil dépose un projet dans le cadre de l'entente des paysages de la Capitale-Nationale en vue d'obtenir une contribution financière non remboursable de 10 000 \$.

QUE la Ville de Neuville s'engage, dans le cadre de sa demande, à contribuer pour un montant de 2 500 \$.

QUE la Ville de Neuville s'engage à assurer la saine gestion du projet ainsi que son entretien.

QUE ce conseil désigne madame Lisa Kennedy, directrice générale, ou en son absence ou incapacité d'agir madame Manon Jobin, trésorière et greffière adjointe, à présenter la demande et à signer tous les documents relatifs au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SERVICE DE L'URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 NOMINATIONS AU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT DE LA VILLE DE NEUVILLE

19-09-241 **CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire renouveler le mandat des membres du comité d'embellissement de la Ville de Neuville;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embellissement a pour mandat de promouvoir la mise en valeur du territoire par l'aménagement paysager et l'amélioration de l'esthétisme des espaces urbains ;

CONSIDÉRANT QUE deux membres, dont le mandat vient à échéance, ne désirent pas poursuivre leur participation au comité ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer deux nouveaux membres au comité d'embellissement de la ville de Neuville ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du comité d'embellissement est d'une durée de deux ans ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil renomme les personnes suivantes au sein du comité d'embellissement de la Ville de Neuville pour un mandat de deux ans :

- Madame Marie-Michelle Pagé, conseillère au siège no 3 et présidente
- Madame Denise Thibault, conseillère au siège no 4
- Madame Johanne Doré, citoyenne
- Monsieur Serge Beaulieu, citoyen
- Monsieur Michel Bernier, citoyen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFFECTANT LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 277 ROUTE 138

Monsieur le maire ouvre l'assemblée publique de consultation. Monsieur Simon Sheehy, conseiller, explique la demande de dérogation mineure affectant la propriété située au 277 route 138. Aucune intervention n'est faite concernant la présente demande de dérogation mineure. Monsieur le maire ferme l'assemblée publique de consultation, et le conseil municipal adopte la résolution ci-dessous.

19-09-242 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville possède un règlement sur les dérogations mineures portant le numéro 29 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un garage privé isolé ayant un empiètement en cour avant de 3.05 m sur la propriété située au 277 route 138 (lots 3 832 403 & 3 831 585, zone Ra-12) ;

CONSIDÉRANT QUE la sous-section 7.2.2 au paragraphe 5 du règlement de zonage numéro 104 stipule que l'implantation d'un bâtiment complémentaire isolé doit se faire dans les cours latérales et arrière uniquement ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la réglementation en vigueur, la topographie du terrain ne permet pas l'implantation d'un garage privé isolé en cour latérale ;

CONSIDÉRANT QUE l'impact visuel de l'implantation d'un garage privé isolé en cour avant est amoindri par la présence d'un couvert végétal mature le long de la route 138 ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal est à plus de 20 m de la route 138 et que le garage privé isolé sera implanté à plus de 7,5 m de la route 138 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, à sa réunion du 23 juillet 2019, a analysé la demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a paru dans le journal Le Courrier de Portneuf, édition du 7 août 2019, aux fins de consultation publique sur ladite demande de dérogation mineure ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil accorde la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 277 route 138 (lots 3 832 403 & 3 831 585, zone Ra-12) visant à permettre la construction d'un garage privé isolé avec un empiètement en cour avant de 3.05 m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SERVICE DES LOISIRS

9.1 AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICE AVEC LA VILLE DE QUÉBEC POUR LES ACTIVITÉS DE PATINAGE DE VITESSE

19-09-243 **CONSIDÉRANT QUE** des citoyens de la ville de Neuville désirent s'inscrire à des activités de patinage de vitesse offertes sur le territoire de la ville de Québec ;

CONSIDÉRANT QU'une entente relative à la fourniture de service doit être conclue avec la Ville de Québec pour les non-résidents souhaitant s'inscrire au patinage de vitesse ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil autorise la directrice des loisirs et des communications, madame Mylène Robitaille, à signer l'entente relative à la fourniture de service pour les activités de patinage de vitesse offertes par la Ville de Québec aux citoyens de la ville de Neuville.

QUE ladite entente s'applique au patinage de vitesse uniquement.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – JARDIN COMMUNAUTAIRE FRANÇOIS-GRÉGOIRE

19-09-244 **CONSIDÉRANT QUE** l'organisme accrédité Jardin communautaire François-Grégoire, situé au 760 rue Vauquelin, comporte dix (10) lots mis à la disposition des citoyens membres ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a adressé une demande de participation financière à la Ville de Neuville afin d'améliorer l'expérience des utilisateurs par l'achat d'une remise à outils, la livraison de compost et l'installation de bordures ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil autorise la trésorière à procéder au paiement d'une aide financière de 2000 \$ à l'organisme Jardin communautaire François-Grégoire afin de défrayer une partie des coûts associés à ces améliorations.

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire numéro 02 11000 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 MENTION DE FÉLICITATIONS AUX MEMBRES DU COMITÉ ORGANISATEUR ET AUX BÉNÉVOLES DE L'ASSOCIATION DES FÊTES GOURMANDES DE NEUVILLE

19-09-245 Une mention de félicitations est adressée par Monsieur le maire aux membres du conseil

d'administration de l'Association des Fêtes gourmandes de Neuville et à l'ensemble des bénévoles.

L'importance de l'engagement des bénévoles est à nouveau reconnue par les membres du conseil et tous ont souhaité transmettre leurs plus sincères remerciements.

Monsieur le maire a tenu à souligner que l'implication des bénévoles a assurément contribué au succès retentissant de la 8^e édition des Fêtes gourmandes Desjardins qui se sont déroulées lors de la fin de semaine du 22 au 25 août 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. **TRÉSORERIE**

10.1 **PRÉSENTATION DES COMPTES**

19-09-246 Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des comptes à payer du mois d'août 2019, au montant de 4 444 093.78 \$ et l'approuvent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Manon Jobin, trésorière de la Ville de Neuville, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses au montant total 4 444 093.78 \$. En foi de quoi, je signe ce certificat, ce 5^e jour du mois de septembre 2019.

Manon Jobin, trésorière

10.2 **AUTORISATION DE PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS À SNC-LAVALIN INC. DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE - SECTEUR EST**

19-09-247 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville a obtenu une somme de 12 745 020 \$ du programme d'aide financière *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)* pour la construction d'un nouveau réseau d'égout sanitaire dans le secteur est de la ville ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a mandaté la firme d'ingénierie SNC-Lavalin inc. pour réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance du chantier du réseau d'égout sanitaire dans le secteur est de la ville par la résolution 17-06-178 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux facturés ont été exécutés à la satisfaction du directeur des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE la firme SNC-Lavalin inc. a transmis la facture 1434292 pour un montant total de 53 164.58 \$ (taxes incluses), et que celle-ci est conforme à la proposition ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil autorise la trésorière à procéder au paiement de la facture 1434292 pour un montant total de 53 164.58 \$ (taxes incluses) à la firme SNC-Lavalin inc.

QUE cette somme soit prise à même le poste budgétaire numéro 23 05010 721 « Réseau d'égout secteur est ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 AUTORISATION DE PAIEMENT – 10^E VERSEMENT À L'ENTREPRISE CONSTRUCTION & PAVAGE PORTNEUF INC. POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE DANS LE SECTEUR EST

19-09-248 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville a obtenu une somme de 12 745 020 \$ du programme d'aide financière *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)* pour la construction d'un nouveau réseau d'égout sanitaire dans le secteur est de la ville ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt numéro 111 le 22 juin 2018 par la résolution 18-06-152 afin de financer le coût des travaux, et que ce dernier a obtenu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 25 juillet 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a mandaté la firme d'ingénierie SNC-Lavalin pour réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance du chantier du réseau d'égout dans le secteur est de la ville par la résolution 17-06-178 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a octroyé le contrat pour la construction du réseau d'égout à l'entreprise Construction & Pavage Portneuf inc. au montant de 18 102 572,72 \$ le 6 août 2018 par la résolution 18-08-177 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme SNC-Lavalin a transmis la recommandation de paiement numéro 10 de l'entreprise Construction & Pavage Portneuf inc. au montant de 1 309 208.77 \$ (taxes incluses) excluant la retenue de 10 % comme stipulé au devis ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation est conforme à l'avancement des travaux et que le directeur des travaux publics en recommande le paiement ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil municipal autorise la trésorière à procéder au paiement du montant de 1 309 208.77 \$ (taxes incluses), tel que recommandé par la firme SNC-Lavalin.

QUE cette somme soit prise au poste budgétaire numéro 23 05010 721 « Réseau d'égout secteur est ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 09 pour se terminer à 20 h 15. Les membres du

conseil répondent aux diverses questions.

13. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire lève la séance à 20 h 15 sur proposition de monsieur Simon Sheehy, conseiller.

En signant le présent procès-verbal, monsieur Bernard Gaudreau, maire, reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

Bernard Gaudreau
Maire

Manon Jobin
Trésorière et greffière adjointe